

N° 758
9 JANVIER
2016

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE

snes
fsu
Syndicat National
des Enseignements
de Second degré

GRÈVE DU 26 2-3

- RÉFORME DU COLLÈGE, C'EST TOUJOURS NON
- UNE AUTONOMIE QUI NE PASSE PAS
- INTERDISCIPLINARITÉ : TEMPÊTE SUR LE MÉTIER
- DES PROGRAMMES SANS REPÈRES ANNUELS
- LYCÉE : BILAN DE LA RÉFORME ENTERRÉ
- PLUS DE POSTES ? PLUTÔT MOINS D'HEURES !

FONCTION PUBLIQUE 4

- MOBILISATION POUR LES SALAIRES

ÉDITO

CARTON PLEIN CONTRE LA RÉFORME



Confrontés à une réforme sortie de vieux cartons, les personnels du second degré ont multiplié les avertissements à l'adresse de la ministre dont les seules réponses restent la menace et les arguments d'autorité, dans un discours d'une vacuité pédagogique consternante.

Paradoxe d'un ministère qui ne cesse de prôner la « bienveillance » et « l'accompagnement » comme des vertus fondamentales de l'éducation et qui ne connaît que le ton martial ou le mépris quand il

s'agit de s'adresser à ses personnels. Double langage d'un gouvernement qui fonde son action sur les valeurs de la République et tente de nous ramener soixante ans en arrière en ce qui concerne la conception de la

Fonction publique. La grève pour que la réforme « collège2016 » soit remise dans les cartons, à l'appel de l'intersyndicale second degré, doit être majoritaire, en particulier dans les collèges. Pour montrer à ceux qui prennent les enseignant-e-s pour de simples exécutant-e-s et nient leur professionnalité que nous ne céderons pas. Il y va de l'avenir de la jeunesse, de l'avenir de nos métiers. Mais aussi parce que la lutte que nous menons ensemble depuis neuf mois doit déboucher sur la reprise des discussions brutalement interrompues sur un coup de menton du Premier ministre et sur une rupture profonde avec les méthodes de gouvernance au service d'une politique éducative qui tourne le dos aux valeurs démocratiques de notre pays. Après les avertissements, le carton rouge ?

■ Roland Hubert, cosecrétaire général

POUR LE COLLÈGE, POUR NOS MÉTIERS TOUTES LES RAISONS

Alors que la prochaine rentrée se prépare, les conséquences de la réforme du collège sur les postes, sur la possibilité de travailler avec les élèves des contenus formateurs, tout comme son impact sur les emplois du temps et l'organisation du travail, sont désormais très nettement visibles.

Mais l'époque est aux accents martiaux et aux discours sur l'autorité. Pourtant cette posture est particulièrement mal venue dans l'éducation. Rappelons à nos dirigeants qui ont désormais recours au principe hiérarchique pour intimider les enseignants l'esprit de la construction du statut de la Fonction publique : permettre l'exercice des missions dans le sens de l'intérêt général, rechercher l'adhésion des personnels à des réformes élaborées après un réel débat.

La ministre peut-elle déceintement continuer à se taire devant les alertes qui lui remontent de partout, chefs d'établissement et inspecteurs compris, sur les tensions que provoque la réforme du collège dans les établissements ?

Ni incompréhension, ni coup de colère, c'est bien une contestation durable et profondément ancrée que suscite cette réforme chez des enseignants attachés à leurs élèves et à la qualité des formations.

Les jours qui précèdent le nouveau rendez-vous d'action du 26 janvier à l'appel de l'intersyndicale du second degré doivent être mis à profit pour faire en sorte que le maximum de collègues soient dans la grève : continuer à expliquer les méfaits de cette réforme, la complexité qu'elle va entraîner dans les collèges, l'aggravation engendrée par la mise en œuvre de nouveaux programmes sur quatre niveaux accompagnée de plus par une réforme de l'évaluation ; faire la clarté sur la réalité des moyens actuels en collège comme dans les lycées. Le 26 janvier, le cortège second degré se doit d'être partout visible, coloré, dynamique et rassembleur. Il se joindra aux manifestations et rassemblements organisés dans le cadre de la journée d'action Fonction publique, pour la défense des salaires, de l'emploi et du service public.

Agissons ainsi pour la reconnaissance de nos métiers, le respect de nos qualifications et de notre travail.

■ Frédérique Rolet



À L'APPEL DE L'INTERSYNDICALE

Le 26 janvier
TOUS EN GRÈVE

26 JANVIER, LA PREUVE PAR 5 D

Alors que l'expression du mécontentement continue de se manifester à l'occasion des formations sur le collège, on constate de plus en plus un durcissement de la position des recteurs qui cherchent à intimider les enseignants en brandissant divers textes. Après la fable des 1 607 heures dues, après l'invocation du décret de 2007 sur la formation professionnelle, à court d'arguments juridiques,

AUTONOMIE : le ver dans le fruit

Autonomie des enseignements : ainsi la réforme donnerait aux enseignants plus de marge d'initiative, plus de liberté de choix. Elle les rendrait plus responsables dans leur activité professionnelle. De belles paroles qui cachent mal une réalité bien différente. Qu'apporte cette autonomie que ne permettrait pas la liberté pédagogique rappelée dans la loi d'orientation pour l'École ? À part la casse du cadre national définissant des programmes, garantissant des horaires disciplinaires suffisants et des conditions de travail décentes.

La réforme impose « des bonnes pratiques », en particulier interdisciplinaires, déconnecte du cours l'attention particulière que l'on peut porter sur un élève, conduit à des choix d'utilisation des heures profs qui échapperont finalement aux équipes disciplinaires mises en concurrence pour grappiller quelques heures de dédoublement ou d'accompagnement. Autonomie des équipes pédagogiques : elle devrait s'exercer dans le cadre des multiples conseils et autres réunions de

concertation, sous la tutelle de hiérarchies intermédiaires et, là aussi, soumise à des contraintes budgétaires ayant pour conséquence première la mise en concurrence des disciplines et des enseignants.

CHUT... !

Autonomie du chef d'établissement : chut, il ne faut pas le dire !

Derrière ces grandes phrases, éléments de langage pour vendre la réforme, se cache en réalité la mise en œuvre des recommandations de l'OCDE pour un système éducatif éclaté, dont le centre de gravité décisionnel est l'établissement pour tout ce qui concerne la définition des programmes enseignés rebaptisés *curricula*, les modalités de l'évaluation et même la déclinaison horaire des enseignements... en attendant le recrutement local des personnels ?

■ Roland Hubert



© Clément Martin

PROGRAMME et ÉVALUATION : le cadre national vole en éclats

Les nouveaux programmes du collège sont censés être mis en place dans tous les niveaux de classe dès la rentrée 2016, ainsi que la réforme de l'évaluation des élèves via un nouveau livret scolaire et un nouveau DNB. Des changements importants qui, au-delà des problèmes de fond, vont occasionner une surcharge de travail, et qui dessinent un autre métier dont les contours n'ont pas été discutés avec les personnels. Les programmes n'ont pas de repères annuels (sauf en histoire géographie) ou bien des repères de progressivité insuffisants ; pour beaucoup de disciplines, les savoirs ne sont que des outils ou des ressources pour permettre de construire les compétences attendues. Globalement, un grand flou sur le niveau d'exigence attendu, ce qui va créer des inégalités entre les établissements et entre les élèves. Les enseignants vont devoir faire des choix de contenus – qui jusqu'à présent pour la plupart des disciplines relevaient des programmes nationaux –, construire leur progression avec leurs collègues du collège pour le cycle 4, et avec ceux des écoles de secteur pour le cycle 3. Ce travail supplémentaire devra se faire sans heure de concertation dans les services.

L'organisation des horaires sera locale : modulation possible des horaires au cours du cycle 4, semestrialisation des enseignements artistiques et globalisation des sciences et de la technologie en Sixième, ce qui va fragiliser les disciplines et laisse planer la mise en place de l'EIST.

De nouveaux textes parus au JO prévoient un livret scolaire complexe, avec des cases nouvelles à renseigner concernant les acquis des élèves et les contenus enseignés, et des appréciations à porter sur les EPI, les parcours et la vie scolaire.

Les nouvelles modalités du DNB prévoient la suppression du contrôle continu et son remplacement par le positionnement de l'élève sur quatre niveaux d'acquisition des domaines et certains sous-domaines du socle qui induisent des hiérarchies disciplinaires. À l'écrit, deux épreuves terminales refondées : histoire-géo/EMC, français ; mathématiques, SVT, sciences physiques, technologie ; épreuve orale remplaçant l'épreuve actuelle d'histoire des arts portant sur un EPI ou sur un des parcours (PEAC, avenir, citoyen).

■ Sandrine Charrier



© Clément Martin

POSTES : 4 000 emplois annoncés

En novembre dernier, le dossier de presse relatif au projet de loi de finances pour 2016 précise : « le nouveau collège et les nouveaux programmes entrent en vigueur à la rentrée 2016, 4 000 postes seront dédiés à la réforme du collège sur les rentrées 2016 et 2017 ». Il se garde bien de préciser alors quelle est la programmation sur les deux ans comme de répondre à notre demande d'un chiffre précis du bilan du passage des anciennes grilles horaires du collège aux nouvelles. Et pour cause : ce bilan mettrait sans doute en évidence que les moyens spécifiques annoncés pour cette réforme ne seront pas attribués ou financés par le retrait d'heures d'en-

seignement (- 4,5 heures en classe de Troisième par exemple), la suppression des classes bilingues, des options latin, langues régionales... et par l'attribution de moyens très limités aux lycées alors qu'à ce niveau sont attendus 37 600 élèves supplémentaires en septembre prochain.

Le budget 2016 prévoit pour le second degré public 2 804 nouveaux postes à la rentrée 2016. Là encore il a été impossible d'obtenir du ministère, lors du Comité technique ministériel de décembre, combien de ces postes sont destinés aux collèges pour

5,5 h perd par é

Mars

Le ministère communique les projets de décret et d'arrêté de la réforme du collège. Le contenu de ces textes va au-delà de ce qui avait été présenté auparavant, permettant la remise en cause locale des grilles horaires des élèves. Le SNES-FSU demande le retrait du projet de décret de l'ordre du jour du Conseil supérieur de l'éducation du 10 avril et, en l'absence de réponse, quitte les discussions.

10 avril

3 sur 4

Au CSE, le SNES-FSU, avec l'intersyndicale, représentant au total presque les trois quarts des personnels, demande que le vote de la réforme soit repoussé et que les discussions reprennent d'urgence. La ministre maintient l'ordre du jour et le CSE émet un avis favorable sur les projets de décret et d'arrêté, grâce aux votes de l'UNSA, du GEN-CFDT, de la FCPE, du Medef...

Mai



20 mai

Décret provocateur

Au lendemain de la grève très suivie du 19 mai, la ministre a fait le choix de publier au *Journal Officiel* les textes concernant la réforme du collège. Elle vient de claquer brutalement sa porte à la figure de 80 % des enseignants et persiste dans sa volonté d'imposer sa réforme, contre eux. La ministre de l'Éducation ainsi que le Premier ministre considèrent que l'affaire est close car « il faut aller vite » pour mettre en place la réforme. Le SNES-FSU refuse d'en rester là.

Des collèges p



Collège Pierre-et-Marie-rassemblement, tracts de l'action tous les quinze jours au maire de Gravelines, des Régionales.



MOBILISATION POUR LES SALAIRES

Gel de la valeur du point d'indice depuis juillet 2010, hausse annuelle de la retenue pour pension sur les traitements des titulaires⁽¹⁾, la politique salariale dans la Fonction publique est fortement marquée par l'austérité.

L'élection de François Hollande n'aura marqué que peu de changements, les seules mesures positives ayant été limitées et ciblées sur les plus bas salaires.

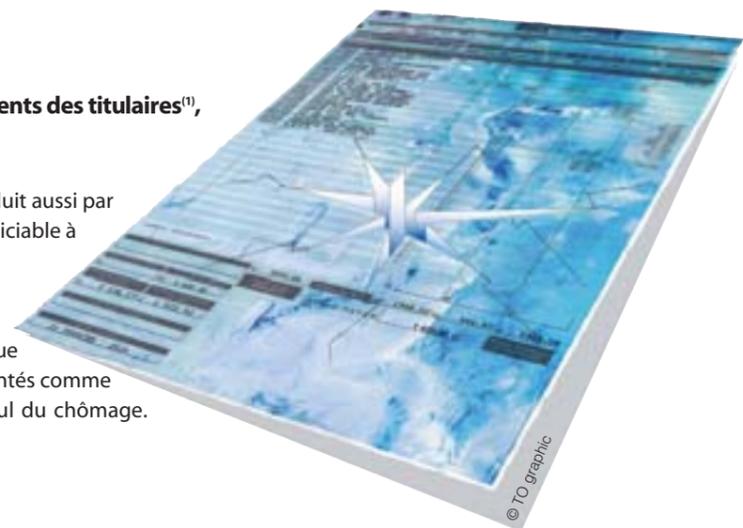
Le déclassement des métiers de la Fonction publique et tout particulièrement des métiers enseignants est patent, avec une rémunération réduite de l'équivalent de plus de deux mois de salaire par an depuis 2000.

Non seulement cela pèse sur le pouvoir d'achat des ménages concernés, certains, notamment les plus jeunes, se trouvant en difficulté

réelle pour faire face à leurs besoins, mais cela se traduit aussi par un manque d'attractivité de notre profession, préjudiciable à la qualité du système éducatif.

UNE RUPTURE S'IMPOSE

Les efforts imposés aux agents de la Fonction publique ont été importants, le gouvernement les ayant présentés comme devant contribuer à la relance économique, au recul du chômage. L'échec est patent, une rupture s'impose !



Publicité

Les Rencontres CASDEN Discutons de vos projets



Être proche de ses Sociétaires, c'est venir à leur rencontre

Créée par des enseignants, la CASDEN place ses valeurs d'écoute, de confiance et de proximité au cœur de son activité. Du 1^{er} octobre 2015 au 31 janvier 2016, la CASDEN vient à la rencontre des personnels de l'Éducation directement dans leurs établissements pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets et leur présenter son système d'épargne et de financement alternatif et solidaire.

Découvrez la CASDEN sur casden.fr ou téléchargez l'application mobile



L'offre CASDEN est disponible dans les Délégations Départementales CASDEN et dans les agences Banques Populaires.



CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

La négociation sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations a été l'occasion pour la FSU de rappeler, avec constance, que les mesures indispensables de reconstruction des grilles indiciaires et que l'objectif de déroulement complet des carrières devaient impérativement être associés à l'augmentation de la valeur du point d'indice. Cette insistance a permis de faire avancer la rencontre salariale au début de l'année 2016.

RENDEZ-VOUS SALARIAL EN FÉVRIER

La loi de finances pour 2016 a été construite sur l'hypothèse d'une stabilité de la valeur du point en 2016. Il est donc plus que nécessaire de peser sur les choix du gouvernement pour obtenir dès maintenant une revalorisation sensible.

Cette conviction a animé la FSU qui, tout au long des derniers mois, a cherché à rassembler les fédérations syndicales sur cette orientation. Trois d'entre elles ont fait le choix de partir seules dans une action de grève sur une plate forme salariale le jour retenu par l'intersyndicale du second degré pour ses revendications et contre la réforme du collège. La FSU, mise devant le fait accompli a pris la décision de soutenir cette journée de mobilisation du 26 janvier sur les salaires, selon les modalités décidées par ces syndicats nationaux et ses sections départementales de la Fonction publique.

■ Anne Féry

(1) Portée au 1^{er} janvier 2016 à 9,94 % (+ 0,4 point).

AED

L'indemnité différentielle permettant aux assistants d'éducation de percevoir un traitement brut égal au SMIC sera augmentée en janvier 2016. L'augmentation du SMIC à cette date (+ 0,6 %) est limitée à l'augmentation légale.

PETITES ANNONCES

SNES-PETITES ANNONCES

46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US
• 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

LOCATIONS

Serre Chev., studio 4 p., vac. févr., 300 €/s. Tél. 01 45 47 88 29

(06) Golfe Juan, loue villa, terr., balc., jard., vue panor. mer, 4 p., 380-580 €/sem. Tél. 07 62 27 88 61

Coll. cherche loc. studio **Paris** pour son fils. Tél. 06 25 03 81 65

IMMOBILIER

(83) Toulon, vend beau 3 p., résid. sud, 60 m², coup de cœur ! Tél. 06 07 95 92 59, laisser message

DIVERS

Vend piano quart de queue Pleyel, t. b. état, t. b. marqueterie. Tél. 06 41 29 25 24

Recherchons prof. maths, anglais, espagnol pour enseignement à distance. Écrire à Emile Bensussan, 7, av. de l'Europe, 92310 Sèvres ou emile.bensussan@yahoo.fr

LOISIRS

Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent un circuit découverte :

- dans le **sud des USA** aux sources de la musique noire et country, été 2016 ;
- un circuit en **Ouzbékistan** ;
- un circuit de randonnées dans les **îles grecques de Santorin** et d'**Amorgos** en avril.

Pour de plus amples informations, contactez l'association au 06 09 27 04 31 / 05 56 85 62 70, chicokids@gmail.com

